CSA Alimentation
du 19 novembre 2025

La réunion s'est ouverte dans un climat tendu, marqué par un manque récurrent de préparation de l'instance par l'administration. Plusieurs points essentiels, dont le Reset-Brexit ou le budget n'ont pas été prévus à de l'ordre du jour, et des documents préparatoire manquent à l'appel. L'administration justifie ces dysfonctionnements par la pression liée aux crises sanitaires et affirme vouloir maintenir « un dialogue constructif ».

L'ÉLAN COMMUN a rappelé que la qualité du dialogue social est une des conditions de bon fonctionnement des services . Nous avons dénoncé la dégradation continue des méthodes de travail : ordres du jour incomplets, documents transmis au dernier moment, sujets évincés sans justification. Nous avons réaffirmé que ces pratiques empêchent les échanges de fond.
Grâce à notre insistance, l'administration s'engage désormais à transmettre en amont de la réunion le tableau des questions diverses. Nous avons rappelé que le respect de ces engagements sera un marqueur de la crédibilité du dialogue social à venir.

Réponse de l'administration à notre déclaration liminaire :
Pour la présidente du CSA Maud Faipoux, le **Reset-Brexit** n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, car c'est un sujet traité au CSA ministériel. Elle rappelle en outre l'existence d'un groupe de travail sur ce sujet piloté par Valérie Pécrit. Maud Faipoux reconnaît une **absence totale de visibilité**, tout en évoquant la **fin potentielle des missions pour « une masse d'ETP » s'élevant à 450** et indique que l'enjeu est de préserver un maximum de ces postes pour les redéployer.

L' ÉLAN COMMUN a dénoncé ce choix inadmissible. Alors que des centaines de collègues vivent dans l'incertitude quant à leur avenir professionnel, évincer le Brexit de l'ordre du jour revient à nier leurs préoccupations. Nous avons réaffirmé nos exigences : un plan d'accompagnement structuré pour chaque agent, y compris les contractuels et les stagiaires , une vision claire des impacts de cette restructuration . Nous avons rappelé que préserver l'emploi de **tous les** collègues concernés est un impératif .

Alors que le PLF affiche une baisse de 16 % des crédits du BOP 206, l'administration qualifie le budget de "préservé". La baisse est concentrée sur l'action « Planification écologique » – 84%. À l'inverse, l'action « Santé et protection des animaux » est en hausse de +36% pour intégrer durablement les coûts de surveillance post-vaccinale contre l'Influenza Aviaire. Parallèlement, l'administration annonce la suppression de 50 ETP dès 2026 et met cette baisse en perspective avec la fin des missions Brexit, la qualifiant de "plus ou moins indolore"

L'ÉLAN COMMUN a contesté cette présentation lissée du budget. Dire que le programme est « globalement préservé » alors qu'une baisse de 16 % est projetée est une sorte de déni.
Nous avons rappelé que les crises sanitaires sont en partie liées au dérèglement climatique : baisser le budget de la planification écologique pour augmenter celui de la SPA ne nous paraît pas pertinent sur le long terme. Nous avons rappelé que les services sont sous tension et ne peuvent absorber de nouvelles suppressions d'effectifs.
Enfin à notre interpellation sur la décision de la DGAFP de **ne pas reconnaître la catégorie active pour nos collègues des abattoirs et des MIN**, la SRH adjointe Nadine Richard-Péjus s'est engagée à répondre favorablement à notre demande en F3SCT ministérielle de nous fournir le dossier que l'administration a présenté au guichet unique ainsi que la réponse négative de la DGAFP.

1. Police Sanitaire Unique (PSU)

Trois ans après le transfert, les promesses de « modernisation » ne se sont pas concrétisées. Le travail a augmenté, les objectifs en termes de nombre d'inspections ne peuvent être atteints. Face à la non-obtention de la "clause de revoyure", l'administration a annoncé une **baisse de 20 % de la programmation des contrôles en remise directe pour 2026**. Cette réduction vise selon Maud FAIPOUX à "réajuster la charge de travail induite par les délégataires aux moyens réels des services". Pour 2026, les règles de ciblage assouplies pour simplifier la programmation. Les DDPP garderont la main sur la programmation. L'administration prévoit de renforcer les conventions pour notamment imposer une capacité de contrôle minimale à toute période.
L' ÉLAN COMMUN a rappelé que la surcharge de travail constatée aujourd'hui avait été dénoncée dès l'origine. Pour nous, la baisse de 20 % de la programmation annoncée pour 2026 est un constat d'échec, que l'administration tente de présenter comme un rééquilibrage. Cette baisse d'inspections présente un risque sur la sécurité alimentaire.
L'ÉLAN COMMUN a exigé la transparence sur les dysfonctionnements des délégataires, des critères de ciblage cohérents, une priorisation des missions réellement liées à la protection du consommateur. Nous avons également alerté sur les difficultés de programmation des PSPC dans le cadre du contrôle unique, là aussi les difficultés du terrain ne semble pas être remontées à la DGAL.

2. Système d'information de l'alimentation SIAL

Le SIAL est devenu obsolète, générant irritants, lenteurs et insécurités. L'administration lance une refonte technique sur 5 ans (SIGAL2, CINEMA, schéma directeur), tout en prélevant 13 ETP en 2026 et 13 en 2027, apparemment disponibles, sur les moyens régionaux.

L'ELAN COMMUN a rappelé que la modernisation était indispensable, mais qu'elle ne pouvait se faire au détriment des effectifs des DRAAF déjà en sous-effectif chronique.
Nous avons demandé que les **outils soit réellement conçus par et pour les utilisateurs**, la garantie d'une continuité de service pendant la transition . Nous avons également signalé que du temps de formation serait nécessaire aux agent·e·s pour s'approprier tous ces nouveaux outils. Nous avons mis en garde contre une refonte conduite sans tenir compte des réalités de terrain, ce qui reproduirait les erreurs du passé.

3- situation sanitaire et mesures de gestions associées :

A date du 12 novembre, la DNC circule depuis 22 semaines, avec 102 foyers dans six départements, après deux vagues successives (forte sur les Savoie, puis plus diffuse). Le dernier foyer date du 14 octobre.
Quatre zones réglementées sont en place et deux pays sont touchés (Italie–Sardaigne et Espagne), avec une stratégie d'abattage rapide similaire à la France, ciblée sur les unités épidémiologiques.
La gestion de crise s'est déroulée selon les protocoles habituels, mais avec des spécificités dues à forte sensibilité des bovins en été et à l'explosion de la communication de cette crise, avec des informations fausses notamment sur les réseaux sociaux.
La maladie reste mal connue (jamais vue en France, incubation de 29 jours) et son origine demeure incertaine, l'hypothèse la plus probable étant des mouvements illégaux, une même souche ayant été détectée dans tous les foyers européens.
Pour l'IAHP, la France recense une trentaine de foyers, contre une centaine en Allemagne. La Vendée est la zone la plus touchée. En réponse à la reprise de la circulation virale, des mesures renforcées vont être mises en place.

Face à l'épuisement physique et psychologique des agents mobilisés sur les crises successives (DNC,MHE, Influenza), **l'ÉLAN COMMUN** a porté plusieurs revendications :

- le versement rapide de l'indemnité de gestion de crise (IDG) prévue par l'administration sans oublier les agents venus en renfort. Réponse de l'administration : Une "boîte à outils RH" sera élaborée pour clarifier les règles ;

- un soutien psychologique et une protection sans faille de l'administration face aux menaces, y compris de mort, subies par les agents. L'administration a assuré avoir mis en place un soutien psychologique et maintenu un lien constant avec les préfectures pour sécuriser les interventions. Enfin nous avons dénoncé le fait que des agents volontaires ne peuvent pas récupérer leurs heures à leur retour. L'administration s'est engagée à porter un message aux directeurs départementaux pour que la récupération soit garantie.

4- Vaccination antigrippale

Le dispositif est élargi aux agents susceptibles d'intervenir en élevage pour limiter les risques de recombinaison virale entre virus aviaires ou porcins et humains. Des bons de vaccination sont dors et déjà transmis dans les DD(ETS)PP et sont envoyés dans les prochains jours en DRAAF .

L' ÉLAN COMMUN a rappelé que cette vaccination constitue une mesure bienvenue, mais ne peut en aucun cas se substituer aux équipements de protection individuelle. L'ÉLAN COMMUN insiste sur la nécessité d'une communication claire pour éviter les ambiguïtés et garantir une protection optimale des agents. En outre nous proposons, comme cela est réalisé dans certaines structures que la vaccination soit réalisée sur le lieu de travail ou auprès de la médecine du travail (quand elle existe!) .

5- Réorganisation de la santé de la forêt en Occitanie

Une réorganisation en deux pôles est envisagée : 1 en Occitanie et 1 en région PACA avec l'arrivée d'un nouveau chef de service sur Toulouse, sans concertation avec les agents concernés. Pour les postes techniques ou administratifs, rien n'est défini. Cette réorganisation n'est pas liée à la découverte d'un ravageur : le nématode du pin. Elle était en réflexion depuis plusieurs mois.

L'ÉLAN COMMUN a dénoncé une méthode précipitée et ignorante des besoins exprimés par les agents. Nous avons demandé une présentation complète du projet et une concertation réelle avec les équipes.

6- NBI et abattoirs :

Un collègue d'abattoir a témoigné devant Maud Faipoux des difficultés croissantes rencontrées par les agent·e·s pour assurer correctement leurs missions. Selon lui, ce type de réunion, centrée surtout sur des chiffres, reste très éloigné de la réalité du terrain, où les équipes, faute d'effectifs suffisants, d'arrêts maladie causés par des conditions de travail de plus en plus dégradées n'arrivent plus à garantir pleinement la protection sanitaire alimentaire. Il a également souligné que le manque de reconnaissance, illustré notamment par la suppression de la NBI, ne fait qu'amplifier le mal-être au travail déjà très présent.

Pour conclure vos représentant·e·s de **l'ELAN COMMUN** resteront pleinement mobilisés pour que les annonces soient suivies d'effets, pour défendre les conditions de travail et la reconnaissance de l'ensemble des collègues du programme 206 et des services associés.

Pour toutes questions ou remarques vous pouvez nous contacter à cette adresse : elan-commun.syndicats@agriculture.gouv.fr